



WTFV / AVFT

Conditions générales pour les équipes de ligue

Généralités

Le déroulement de la ligue est fixé dans la réglementation „ITSF rules FRENCH“ édition 15-01-2007 (voir aussi www.table-soccer.org/rules).

Une ligue de printemps et une d'automne sont jouées par année civile.

Licences des joueurs

Chaque joueur souhaitant faire partie d'une équipe de ligue doit être en possession d'une licence de l'Association Valaisanne de Football de Table (AVFT).

Le montant de la licence est de CHF 40.--. Il doit être payé par le joueur lui-même. La licence doit être payée, même si le joueur n'a jamais joué. Les frais de licences seront versés, par le capitaine au comité, lors de l'assemblée des capitaines par transmission de dossiers.

Le renouvellement d'une licence ainsi qu'une nouvelle licence coûte également CHF 40.--. Celle-ci sera réglée en espèces au comité.

Ce montant est également valable pour une licence demandée durant le championnat.

Forfait

Les équipes qui paient donnent / le forfait pour un match doivent verser le montant de CHF 20.-- à l'AVFT. Si une équipe refuse le paiement de ce montant, le comité de l'AVFT décide les sanctions .

Arbitres

Un arbitre peut être mobilisé pour un match. La demande doit être effectuée une semaine avant le match auprès du responsable des matchs. L'équipe qui souhaite qu'un arbitre dirige le jeu, s'acquitte en espèces du montant de FR. 40.- avant le début du jeu. La contribution est versée tout de suite à l'AVFT. Si le montant de FR 40.- n'est pas versé, l'équipe sera sanctionnée en perdant par forfait.

Déplacement d'un match de ligue

Un déplacement doit être annoncé au moins 24 heures avant le match au responsable des matchs. Le match doit être joué dans les deux semaines qui précèdent ou suivent.

Les matchs des deux derniers tours peuvent uniquement être avancés.

Frais d'inscription par saison

Les frais d'inscription sont payés de manière solidaire par le patron et l'organisateur.

Les frais d'inscription par saison sont les suivants :

1 équipe	CHF	100.--
2 équipes	CHF	150.--
Chaque équipe supplémentaire	CHF	50.--

Conditions de paiement

La facture des frais d'inscription est transmise au début du championnat de ligue au Local/ à l'organisateur.

Si la facture n'est pas réglée dans les délais, un avertissement est prononcé et les frais s'élèvent à CHF 30.-- par équipe. En cas de non paiement, l'équipe n'a pas le droit de jouer.

Catégories de jeu et Inscriptions

Il existe trois catégories de jeu : **A – B – C** Si un joueur ne joue pas dans sa catégorie durant une année, il retombera automatiquement dans la catégorie inférieure l'année suivante.

Les équipes montantes ou descendentes seront décidées par le comité selon le nombre d'inscriptions.

Les nouvelles équipes s'annoncent dans la catégorie dans laquelle ils doivent être classés.

Exceptions : 2 joueurs A pour B, 1 joueur A pour C / 1 Joueur B pour C.

Un changement d'équipe durant la saison peut avoir lieu après avoir averti l'association par fax 027 924 88 05 ou par mail info@wtfv.ch :

1. Uniquement si l'équipe de ligue joue dans une classe équivalente ou supérieure
2. Avant qu'un joueur participe avec son équipe à un match,
3. Si un joueur souhaite arrêter, il doit attendre la fin de la saison

Si un local possède plusieurs catégories, les joueurs C et B peuvent jouer dans la catégorie supérieure des équipes du club (joueur C peut jouer en catégorie B ou A, joueur B peut jouer en catégorie A).

Un seul joueur C ou B peut jouer par match de ligue et cela trois fois par saison.

Lorsqu'un joueur joue 4 fois dans une ligue supérieure, celui-ci doit terminer la saison dans l'équipe supérieure annoncée. Le capitaine informe l'AVFT par Fax 027 924 88 05 / info@wtfv.ch.

Les exceptions de ce règlement doivent être décidées par le comité.